

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AUXERRE - 8901 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 26/12/2024 - 3634 - 2001 B 00024 - 434 386 470 - A.J.A. FOOTBALL

A.J.A. FOOTBALL
Société par actions simplifiée au capital de 16 000 000 euros
Siège social : Stade Abbé Deschamps, Route de Vaux 89000 AUXERRE
434 386 470 RCS AUXERRE

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 13 DECEMBRE 2024**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur et les statuts de votre Société ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et sont identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de la Société au cours de l'exercice

Au cours de cet exercice, nous avons réalisé un Chiffre d'Affaires hors taxes de 16 484 303 € contre 26 204 448 € au cours de l'exercice précédent, soit une diminution de 37.09 %.

Ce chiffre est en baisse en raison de la participation au championnat de Ligue 2 au cours de cette saison après une saison passée en Ligue 1.

Recettes principales saison 2023/2024 (en K€) :

Droits TV	6 684
Recettes Matches	1 857
Recettes produits dérivés	1 619
Sponsoring et Publicités	5 542

Nos charges d'exploitation représentent 40 141 209 € contre 45 402 760 € l'exercice précédent dont :

	<u>Exercice 30/06/2024</u>	<u>Rappel exercice 30/06/2023</u>
- Achats de marchandises :	1 222 459 €	1 080 056 €
- Charges externes :	10 584 320 €	9 958 689 €
- Impôts et taxes :	609 631 €	738 036 €
- Salaires :	16 577 349 €	22 182 837 €
- Charges sociales :	6 195 970 €	7 722 160 €
- Amortissements :	3 921 347 €	2 843 493 €
- Provisions :	426 501 €	0 €
- Autres charges :	855 987 €	784 420 €

Le résultat net comptable est déficitaire de 13 183 964.32 € contre une perte de 8 059 539.33 € l'exercice précédent.

Sont également à noter :

		<u>Rappel n-1</u>
- un résultat courant avant impôt de :	- 13 318 791 €	- 6 468 830 €
- un résultat exceptionnel de :	134 827 €	- 1 590 709 €

- Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Situation sportive – Résultats au terme de la saison 2023/2024 :

L'AJA a terminé Championne de Ligue 2 et remonte en Ligue 1, ce qui était l'objectif.

Les U19 terminent vice-Champions de France et disputeront la Youth League (Coupe d'Europe des U19) en 2024/2025. L'équipe réserve de l'AJA s'est classée 11^{ème} du championnat National 2 et est reléguée en Nationale 3 en raison de la réforme des championnats. L'équipe féminine est championne de R1 et a remporté les barrages d'accession, elle accède donc au championnat de D3F. Très bons résultats d'ensemble des équipes et record d'affluence au stade.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'équipe professionnelle occupe la 13^{ème} place après 9 journées de L1 et a pour objectif de se maintenir en Ligue 1 (place budgétée : 15^{ème}).

Nous continuons à travailler sur :

- Le développement international du club et ses projets avec la Chine (accueil de sélections et équipes Chinoises, sponsors Chinois, ...)
- Le projet de l'aménagement du stade dont l'extension de la tribune LOUAULT. C'est un projet essentiel pour continuer de développer l'activité économique et le modèle du club (6 guichets fermés sur les 7 derniers matchs, campagne d'abonnements limitée à 12 000, salons VIP remplis à 100%).
- Le rajeunissement et la valorisation de l'effectif (prolongations de contrat de Sinayoko, Mensah, Danois, ...)

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

L'événement majeur de ce début de saison concerne la déception de l'appel d'offre droits TV mené par la LFP avec une baisse inédite et importante des droits TV à hauteur de 60 %.

1 – Vente de joueurs

Nous avons réalisé des ventes de joueurs conformément au budget, dans le but d'équilibrer l'effectif et d'un point de vue économique.

2 – DNCG

Pour cette saison 2024/2025, la DNCG a validé les budgets prévisionnels présentés. La DNCG a salué la gestion et les performances du club et l'engagement de l'actionnaire principal envers le club ainsi que l'arrivée de sponsors Chinois.

3 – Apports en compte courant d'associé ORT

Au cours de l'exercice 2023/2024, le Club a eu recours au soutien de l'actionnaire qui a déjà procédé à un apport de 2M€ en juin 2024.

- Activité en matière de Recherche et Développement

Après la création du département « Sport », création d'un pôle « Recherche & Développement » avec l'acquisition de machines dont le Soccerboat.

PRISE DE PARTICIPATION

Nous vous indiquons, conformément aux dispositions des articles L.233-6 et L.247-1 du Code de Commerce que nous n'avons pris au cours de l'exercice écoulé aucune participation dans une autre Société.

RESULTATS - AFFECTATION

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 13 183 964.32 €, que vous voudrez bien affecter au compte « Report à nouveau ».

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Nous vous demandons également de vous prononcer sur le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé, dont le montant global s'élève à 12 437 €.

TABLEAU DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des exercices clos au cours des cinq derniers exercices est annexé au bilan de la Société.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce conclues au cours de l'exercice écoulé.

Votre Commissaire aux Comptes a été informé de ces conventions qu'il vous relate dans son rapport spécial.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

1) Mandats d'administrateurs

Il est rappelé que les mandats d'administrateur de :

- M. Yunjie ZHOU
- M. Michel CHAUFOURNAIS,
- M. Thierry CORNIOT,
- Mme Ranji KIM,
- M. Matthew LEWIS,
- M. Richard MOORE,
- M. Christophe REMY,
- M. Dong WANG,
- Mme Xue ZHOU,

venaient à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui s'est tenue le 27 décembre 2022.

Lors de cette réunion, il a été omis de retranscrire l'accord des associés pour le renouvellement de tous les mandats d'administrateur pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025.

Nous proposerons donc à l'assemblée de confirmer ces renouvellements de mandats et la date du prochain renouvellement.

2) Mandats du Commissaire aux Comptes

Nous vous précisons que les mandats de Commissaires aux Comptes arrivent à expiration à l'issue de la présente réunion et que l'Assemblée Générale doit statuer sur ce point.

ACTIONNARIAT SALARIE

En application des dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance les informations suivantes concernant l'actionnariat salarié au dernier jour de l'exercice social :

☞ Participation des salariés au capital social dans le cadre d'un PEE, d'un PERCO ou d'un FCPE :

Néant

☞ Proportion des titres objet d'une gestion collective ou frappés d'une inaccessibilité :

Néant

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux articles L.441-14 et D.441-6 du Code de commerce sont communiquées les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 30 juin 2024 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-6 du Code de Commerce)												
	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90 j.	91 j. et plus	Total (1 j. et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90 j.	91 j. et plus	Total (1 j. et plus)
A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées HT ou TTC	5 781 059	358 175	8 890	118 197	111 550		705 647	55 047	16 179	12 216	137 710	
% du montant total des achats HT ou TTC de l'exercice	59	4	0	1	1							
% du chiffre d'affaires HT ou TTC de l'exercice							9	1	0	0	2	
B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues											1	
Montant total des factures exclues											90 000	
C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal, c. com. Art. L. 441-14 et D.441-6)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 45 FDM Délais légaux :					Délais contractuels : Délais légaux :						

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Votre Commissaire aux Comptes relate dans son rapport sur les comptes annuels, l'accomplissement de sa mission.

CONTINUATION MALGRE DES CAPITAUX PROPRES INFERIEURS A LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL

Nous vous demandons de vous prononcer sur la dissolution anticipée ou non de la Société.

En effet, il ressort des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024 que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Or, aux termes de l'article L. 225-248 du Code de commerce, le Président du Conseil d'Administration doit en pareil cas convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, dans le délai maximum quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, aux fins de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

Si la dissolution est prononcée, il conviendra de désigner un liquidateur et de déterminer ses obligations et pouvoirs.

Si la dissolution n'est pas prononcée, la Société disposera d'un délai de deux exercices, outre l'exercice en cours, pour porter le montant des capitaux propres au minimum de la moitié du capital social. A défaut, si le capital social est supérieur au seuil fixé par la réglementation, la Société devra réduire son capital pour le ramener à une valeur inférieure ou égale à ce seuil en disposant d'un nouveau délai expirant à la clôture du deuxième exercice suivant celui fixé pour le terme du premier délai de régularisation.

Nous pensons que les capitaux propres pourront être reconstitués dans le délai imparti par la loi, et nous vous proposons de ne pas dissoudre la Société.

Si vous suivez notre proposition, nous vous invitons à voter en ce sens les résolutions dont nous allons vous donner lecture.

Nous vous invitons à adopter les résolutions soumises à votre vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



A.J.A. FOOTBALL
Société par actions simplifiée au capital de 16 000 000 euros
Siège social : Stade Abbé Deschamps, Route de Vaux, 89000 AUXERRE
434 386 470 RCS AUXERRE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 13 DECEMBRE 2024**

Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2024

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2024 s'élevant à 13 183 964.32 euros en totalité au compte « Report à nouveau ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président
Yunjie ZHOU



**Greffes du Tribunal
de Commerce - BP 94**

26 DEC. 2024

ORIGINAL

89011 AUXERRE CEDEX

A.J.A. FOOTBALL

Société par Actions Simplifiée au capital de 16 000 000 Euros

RCS AUXERRE 434 386 470

Stade Abbé Deschamps

Route de Vaux

89000 AUXERRE

Assemblée générale du 13 décembre 2024

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2024



Passionnement
engagé.

Tel : +33 3 86 95 81 81
Fax : +33 3 86 95 81 89
www.bdo.fr

4, boulevard du Mail
89100 SENS
FRANCE

A.J.A. FOOTBALL

Exercice clos le 30 juin 2024

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS A.J.A. FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels :

- 1.1.2 Faits caractéristiques
- 1.1.3 Evénements postérieurs

SAS BDO IDF

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Paris-Ile-de-France et de Bourgogne-Franche-Comté.
Société inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
Siège social : 7 rue du Parc de Clagny - 78000 VERSAILLES
RCS B 307 571 000 Versailles - Code APE 6920 Z - SIRET 307 571 000 00131
SAS au Capital de 5 365 000 euros - TVA Intracommunautaire FR 27 307 571 000

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les indemnités de transfert figurant en immobilisations incorporelles à l'actif du bilan de votre société sont évaluées selon les modalités décrites en notes 2.1.3 à 2.1.5 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons procédé à la vérification des montants bruts et des amortissements figurant en solde au 30/06/2024 sur la base des contrats des joueurs.

Les autres immobilisations incorporelles figurant à l'actif du bilan de votre société sont évaluées selon les modalités décrites en notes 2.1.6 de l'annexe aux comptes annuels. Nos contrôles ont consisté à vérifier que les éléments décrits dans l'annexe sont corrects et respectés.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de Commerce.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sens, le 29 novembre 2024.

Signé par Béatrice Laroche
Le 29/11/24

ID : 18_0LqmEygBEymID



SAS BDO IDF

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Représentée par Béatrice LAROCHE

Downloaded from <http://jeb.sagepub.com> at Library Vrije Univ Amsterdam on June 11, 2015

Actif		Au 30/06/2024			Au 30/06/2023	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	161 791	119 818	41 973	37 704
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles	12 081 161	4 380 034	7 701 126	4 745 514
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Immobilisations corporelles	Avances et acomptes				
		TOTAL	12 242 953	4 499 852	7 743 100	4 783 219
		Terrains	5 815 942	2 333 529	3 482 412	2 358 460
		Constructions	38 424 009	17 442 498	20 981 510	19 514 298
		Inst. techniques, mat. out. industriels	1 638 811	1 021 887	616 923	244 553
		Autres immobilisations corporelles	790 343	718 486	71 857	82 731
	Immobilisations financières	Immobilisations en cours	123 296		123 296	1 387 492
		Avances et acomptes				
		TOTAL	46 792 402	21 516 402	25 276 000	23 587 535
		Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations				
		Créances rattachées à des participations				
	Immobilisations financières	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières		18 135		18 135	15 735	
TOTAL		18 135		18 135	15 735	
Total de l'actif immobilisé		59 053 491	26 016 255	33 037 236	28 386 490	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
	Créances	Marchandises	445 114	20 198	424 916	179 389
		TOTAL	445 114	20 198	424 916	179 389
		Avances et acomptes versés sur commandes				
	Divers	Clients et comptes rattachés	2 354 252	97 108	2 257 144	3 852 317
		Autres créances	965 299		965 299	315 877
Capital souscrit et appelé, non versé						
TOTAL		3 319 551	97 108	3 222 443	4 168 195	
Divers	Valeurs mobilières de placement	96		96	96	
	(dont actions propres :)					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	5 690 075		5 690 075	4 058 349	
TOTAL	5 690 171		5 690 171	4 058 446		
Charges constatées d'avance		500 865		500 865	392 212	
Total de l'actif circulant		9 955 703	117 306	9 838 396	8 798 243	
Frais d'émission d'emprunts à évaluer						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif		20 377		20 377		
TOTAL DE L'ACTIF		69 029 571	26 133 561	42 896 009	37 184 734	
Renvois :				97 499		
(1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients		

AJ Auxerre

Passif		Au 30/06/2024	Au 30/06/2023
Capitaux propres	Capital (dont versé : 16 000 000)	16 000 000	45 011 896
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	1 064 000	1 064 000
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-1 741 388	-27 693 746
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-13 183 964	-8 059 539
	Situation nette avant répartition	2 138 646	10 322 611
	Subvention d'investissement	5 027 819	3 719 888
	Provisions réglementées		
Total		7 166 466	14 042 500
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Dettes	Provisions pour risques	2 052 272	1 733 895
	Provisions pour charges		
Total		2 052 272	1 733 895
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 983 204	4 278 465
	Emprunts et dettes financières divers (3)	14 430 262	9 243 859
	Total	17 413 466	13 522 325
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	823	823
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 600 585	3 561 407
	Dettes fiscales et sociales	3 180 271	2 797 619
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	304	304
Autres dettes	Autres dettes	3 588 391	1 307 960
	Instruments de trésorerie		
Total		15 369 552	7 667 291
Produits constatés d'avance		893 428	217 898
Total des dettes et des produits constatés d'avance		33 677 271	21 408 338
Écart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		42 896 009	37 184 734
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	1 777 625	2 831 671
	à moins d'un an	31 898 822	18 575 844
(3) dont emprunts participatifs			

AJ Auxerre

		France	Exportation	Du 01/07/2023 Au 30/06/2024 12 mois	Du 01/07/2022 Au 30/06/2023 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises	1 619 595		1 619 595	1 625 357
	Production vendue : - Biens				65 857
	- Services	14 864 707		14 864 707	24 513 234
	Chiffre d'affaires net	16 484 303		16 484 303	26 204 448
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			746 095	645 267
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			328 409	223 807
	Autres produits			9 295 269	11 882 689
Total				26 854 076	38 956 213
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats			1 222 459	1 080 056
	Variation de stocks			-252 506	92 638
	Matières premières et autres approvisionnements Achats			148	427
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			10 584 320	9 958 689
	Impôts, taxes et versements assimilés			609 631	738 036
	Salaires et traitements			16 577 349	22 182 837
	Charges sociales			6 195 970	7 722 160
	Dotations : - sur immobilisations amortissements			3 921 347	2 843 493
	d'exploitation : - sur actif circulant provisions			128 501	
Autres charges	- pour risques et charges			298 000	
				855 987	784 420
Total				40 141 209	45 402 760
Résultat d'exploitation A				-13 287 132	-6 446 546
Dette commune	Bénéfice attribué ou perte transférée B				
	Perte supportée ou bénéfice transféré C				
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			34 761	18 507
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change			1 210	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total				35 971	18 507
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			20 377	
	Intérêts et charges assimilées (5)			27 297	40 669
	Différences négatives de change			19 955	121
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total				67 630	40 790
Résultat financier D				-31 658	-22 283
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D) E				-13 318 791	-6 468 829

AJ Auxerre

		Du 01/07/2023 Au 30/06/2024 12 mois	Du 01/07/2022 Au 30/06/2023 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 810	563
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	385 960	884 216
	Reprises sur provisions et transferts de charge		460 000
	Total	387 771	1 344 780
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	105 905	749 579
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	147 038	32 910
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		2 153 000
	Total	252 944	2 935 489
Résultat exceptionnel		F	
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		-13 183 964	-8 059 539
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	144 703	195 281
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs	110 534	1 039
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier		2 248
	- redevances de crédit-bail immobilier	26 081	24 384
(4) Dont produits concernant les entités liées			
(5) Dont intérêts concernant les entités liées			

SAS AJ Auxerre

Annexe de base aux comptes de l'exercice clos-le 30/06/2024

Table des matières

1. Faits caractéristiques de l'exercice.....	3
1.1. Evénements principaux	3
1.1.1. Performance sportive	3
1.1.2. Faits caractéristiques.....	3
1.1.3. Evénements postérieurs.....	3
1.2. Principes, règles et méthodes comptables.....	3
2. Informations relatives au bilan	4
2.1. Actif.....	4
2.1.2. Immobilisations incorporelles.....	4
2.1.3. Opérations liées aux transferts.....	4
2.1.4. Amortissement des indemnités de transfert.....	4
2.1.5. Dépréciation des indemnités de transfert.....	5
2.1.6. Fonds de commerce.....	5
2.1.7. Autres immobilisations incorporelles	5
2.1.8. Immobilisations corporelles.....	5
2.1.9. Amortissements	6
2.1.9.1. Principaux mouvements de l'exercice.....	7
2.1.10. Immobilisations financières	9
2.1.11. Stocks.....	9
2.1.11.1. Stocks de produits achetés.....	9
2.1.12. Produits à recevoir	10
2.1.13. Créances.....	11
2.1.1. Charges constatées d'avances	11
2.2. Passif.....	12
2.2.1. Capitaux propres.....	12
2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres	12
2.2.1.2. Subventions d'investissement.....	12
2.2.1.3. Capital.....	12
2.2.2. Provisions pour risques et charges	13
2.2.2.1. Synthèse des principaux litiges	13
2.2.2.1. Produits constatés d'avance.....	13
2.2.2. Dettes financières et autres dettes.....	14
2.2.3. Charges à payer	15
3. Informations relatives au compte de résultat.....	15
3.1. Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité.....	15
3.2. Détail des autres produits	16

3.3.	Résultat exceptionnel.....	17
4.	Impôt sur les bénéfices	18
5.	Autres informations	18
5.1.	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits.....	18
5.2.	Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées	18
5.3.	Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi.....	19
5.4.	Engagements financiers donnés et reçus	19

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

1.1.1. Performance sportive

Le club a terminé à la 1ère place du championnat de France de Ligue 2 qui se traduit par la montée en Ligue 1 pour la saison 2024-2025. En coupe de France, le club a été éliminé en 32ème de finale.

1.1.2. Faits caractéristiques

Les faits caractéristiques sur l'exercice sont les suivants :

- Litige prud'homal provisionné pour 1693 k€ toujours en cours au 30/06/2024
- Versement de la CVC pour 8 250 k€ en aout 2023.
- Réduction du capital social de 34 012 k€ par imputation du solde débiteur « report à nouveau » le 16 décembre 2023. On constate une réduction de la valeur nominale de chaque action de 5,63€ à 1,37€.
- Augmentation de capital de 5 000 k€ par émission d'actions nouvelles le 3 juin 2024.

Pour rappel, le club a procédé à la réévaluation légale des immobilisations corporelles le 1er janvier 2021. Celle-ci s'élevait à 13 006 K€ et concernait majoritairement les terrains et les constructions. L'impact du surplus de dotations sur l'exercice est de 645 K€.

1.1.3. Evénements postérieurs

Les événements postérieurs à la clôture sont les suivants :

- L'AJ Auxerre SAS est passée en ligue 1 sur l'exercice 2024- 2025.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

2.1.1.1. État de l'actif immobilisé (brut)

Tableau 2054, voir Annexe 1.

2.1.1.2. Amortissements de l'actif immobilisé

Tableau 2055, voir Annexe 2.

2.1.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.3. Opérations liées aux transferts

La société comptabilise les opérations de transfert à la date de signature du contrat de mutation dans la mesure où les joueurs sont à la disposition du club à cette date. Ne sont constatés en comptabilité à la date de clôture que les contrats ayant fait l'objet d'une homologation par la ligue de Football Professionnel antérieurement à la date de clôture de l'exercice.

2.1.4. Amortissement des indemnités de transfert

Conformément à la réglementation en vigueur (Avis n°2004-12 du 23 juin 2004 du Conseil National de la Comptabilité), les indemnités de transfert sont considérées comme un droit contractuel et comptabilisées à l'actif du bilan. Les indemnités sont amorties sur la durée du contrat et au maximum sur 5 ans.

La société a considéré que les cessions sont des opérations :

- Liées à l'activité et à l'exploitation courante lorsque le joueur a été formé au club

- De cession d'immobilisation lorsque le joueur a été antérieurement acquis par le club

En conséquence, les indemnités de mutation perçues par la société lors de la cession sont comptabilisées :

- Dans le 1er cas au compte « 757 » en produits d'exploitation
- Dans le second cas au compte « 775 » en produits exceptionnels, sur lesquels viennent en déduction au compte « 675 » les valeurs nettes comptables des droits versés à l'origine.

2.1.5. Dépréciation des indemnités de transfert

En application des dispositions de l'article 322-5 du règlement susvisé, la société doit apprécier à chaque clôture des comptes, « s'il existe un indice quelconque montrant que l'immobilisation a pu perdre notablement de sa valeur ». Les contrats joueurs font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il apparaît des signes de pertes de valeur.

Une dépréciation complémentaire peut alors être constatée pour tenir compte de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable. Celle-ci tient compte de la valeur de marché estimée par les équipes techniques, de la valeur probable de cession et les perspectives d'évolution du joueur. Ce test est effectué une fois par an lors de l'arrêté des comptes annuels.

Pas de dotation sur dépréciation relative aux joueurs de l'effectif professionnel n'a été effectuée sur l'exercice.

2.1.6. Fonds de commerce

Les immobilisations incorporelles comprennent l'apport de l'association fait à la SAS en 2001 afin d'exercer l'activité « football professionnel ». La valeur brute de cet apport est de 3 810 K€ et est déprécié à hauteur de 1 429 K€. Aucune dépréciation complémentaire n'est comptabilisée au cours de l'exercice, du fait de la valorisation totale de l'équipe qui est supérieure au fonds de commerce.

2.1.7. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable

2.1.9. Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	2 à 40 ans
Agencements et aménagements des constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans

2.1.9.1. Principaux mouvements de l'exercice

Immobilisations		Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorporelles	Frais d'établissement et de développement – TOTAL I				-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles – TOTAL II	7 302 496	5 024 769	84 311	12 242 953
Corporelles	Terrains	4 879 544	1 480 257	543 858	5 815 942
	Construction sur sol propre	14 263 027	1 907 191	200 705	15 969 513
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencets et am. des constructions	21 386 479	1 088 347	20 330	22 454 496
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 185 953	456 724	3 866	1 638 811
	Installations générales, agencements, aménagements divers	235 685	-	-	235 685
	Matériel de transport	148 398	-	-	148 398
	Matériel de bureau et mobilier informatique	396 157	23 637	13 534	406 261
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	1 387 493	3 313 761	4 577 957	123 297
	Avances et acomptes	-	-	-	-
	TOTAL III	43 882 735	8 269 917	5 360 250	46 792 403
Financière	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immobilisations financières	15 736	2 400	-	18 136
TOTAL IV		15 736	2 400	-	18 136
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		51 200 966	13 297 086	5 444 561	59 053 491

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement - TOTAL I		-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles - TOTAL II		1 090 277	2 064 888	84 312	3 070 853
Terrains		2 521 083	348 321	535 874	2 333 530
Constructions	Sur sol propre	5 869 878	532 630	75 568	6 326 940
	Sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	10 265 329	862 860	12 631	11 115 559
Installations techniques, matériel et outillage industriels		941 400	84 355	3 867	1 021 888
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	216 899	3 389	-	220 288
	Matériel de transport	148 008	283	-	148 291
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	332 601	24 623	7 316	349 907
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
TOTAL III		20 295 199	1 856 459	635 256	21 516 402
TOTAL GÉNÉRAL. (I+II+III)		21 385 476	3 921 347	719 568	24 587 255

2.1.10. Immobilisations financières

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Cessions Rebutés
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Titres de participation (y compris évaluées par équivalence, ci-dessus)	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	2 400	-	-

2.1.11. Stocks

2.1.11.1. Stocks de produits achetés

Les Stocks sont évalués selon la méthode du premier entré, premier sorti.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements est composé du prix d'achat augmenté des frais de transport et accessoires.

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stocks boutiques	445 115	20 199	424 916
TOTAL			424 916

La méthode de dépréciation des stocks est la suivante :

- Stocks relatifs à la saison 2023/2024 : aucune dépréciation
- Stocks relatifs à la saison 2022/2023 : dépréciation à 50 %
- Stocks relatifs à la saison 2021/2022 : dépréciation à 100 %
- Stocks antérieurs à la saison 2020/2021 : dépréciation à 100 %

2.1.12. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	4 530
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	1 239 535
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	111 512
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Etat	-
Divers	25
TOTAL	1 355 602

2.1.13. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-	-	-
	Prêts	-	-	-
	Autres immobilisations financières	18 136	-	18 136
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	97 499	-	97 499
	Autres créances clients	2 256 753	2 256 753	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-
	Personnel et comptes rattachés	9 874	9 874	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 314	2 314	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	277 894	277 894
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-
		Divers	285 435	285 435
	Groupes et associés	-	-	-
	Débiteur divers	389 783	389 783	-
Charges constatées d'avance		500 865	500 865	-
TOTAL		3 838 552	3 722 918	115 635

2.1.1. Charges constatées d'avances

Les charges constatées d'avances s'élèvent à 501K€.

2.2. Passif

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	45 011 897	5 000 000	34 011 897	16 000 000
Primes, réserves et écarts	1 064 000	-	-	1 064 000
Report à nouveau	-27 693 746	34 011 897	8 059 539	-1 741 389
Résultat	-8 059 539	8 059 539	13 183 964	-13 183 964
Subventions d'investissement	3 719 889	1 688 397	380 465	5 027 820
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	14 042 500	48 759 833	55 635 865	7 166 467

2.2.1.2. Subventions d'investissement

Les subventions sont reprises au compte de résultat (produits exceptionnels) au rythme de l'amortissement pratiqué pour chacun des biens subventionnés :

- Subvention Equipement Région pour 2 219 197 € (amortissement linéaire) ; Il reste à amortir 845 397 €
- Subvention Equipement Département pour 2 279 058 € (amortissement linéaire) ; Il reste à amortir 868 201 €
- Subvention Equipement Communes pour 2 279 058 € (amortissement linéaire) ; Il reste à amortir 868 201 €
- Subvention Equipement Collectivités publiques pour 1 059 500 € (amortissement linéaire) ; Il reste à amortir 823 340 €
- Subvention Equipement Musée Collectivités publiques pour 413 483 € (amortissement linéaire) ; Il reste à amortir 406 320 €
- Subvention Equipement Mise aux normes stade pour 1 275 014 € (amortissement linéaire) ; Il reste à amortir 1 192 833 €

2.2.2. Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Début exercice 1	Dotations exercice 2	Reprises exercice 3	Fin exercice 4
Litiges	-	-	-	-
Garanties données clients	-	-	-	-
Pertes marchés à terme	-	-	-	-
Amendes et pénalités	-	-	-	-
Pertes de change	-	20 377	-	20 377
Pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Impôts	-	-	-	-
Renouvellement immobilisation	-	-	-	-
Gros. Entretiens	-	-	-	-
Ch. Soc. Fisc. / congés à payer	-	-	-	-
Autres Provisions pour risques et charges	1 733 895	298 000	-	2 031 895
TOTAL	1 733 895	318 377	-	2 052 272

2.2.2.1. Synthèse des principaux litiges

Litiges prud'homaux :

Le montant des provisions sur litiges prud'homaux s'élève à 2032 K€ dont 298 K€ constitué au cours de l'exercice.

Litiges en cours :

Néant.

2.2.1. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 893 K€ et concernent uniquement des produits d'exploitation.

2.2.2. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	2 982 125	1 204 499	1 777 626	-
Emprunts et dettes financières Divers	1 192	1 192	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	8 600 585	8 600 585	-	-
Personnel et comptes rattachés	590 430	590 430	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	1 570 298	1 570 298	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	234 955	234 955	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	784 589	784 589	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	305	305	-	-
Groupe et associés	14 429 071	14 429 071	-	-
Autres dettes	3 588 390	3 588 390	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	893 429	893 429	-	-
TOTAL	33 675 369	31 897 743	1 777 626	-

2.2.3. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	-
Charges sociales provisionnées	-
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	1 944 469
RRR à accorder, avoirs à établir	38 394
Participation des salariés	-
Personnel	589 744
Sécurité sociale	225 344
Autres charges fiscales	198 233
Divers	-
TOTAL	2 996 183

3. Informations relatives au compte de résultat

3.1. Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	1 619 596	-	1 619 596
Production vendues :			
- Biens	-	-	-
- Services	14 864 708	-	14 864 708
Chiffre d'affaires net	16 484 303	-	16 484 303

Secteur d'activité / Marché géographique	Montant
Droits TV – LFP – FFF	6 683 082
Recettes de match	2 402 777
Sponsors publicité	5 778 848
Recettes boutiques	1 619 596
Total	16 484 303

3.2. Détail des autres produits

Secteur d'activité / Marché géographique	Montant
Indemnités mutation joueurs reçues	189 153
Indemnités solidarités	41
Indemnités de formation reçues	0
Dotation coupe de France	43 000
Redevances, concessions, licences, marques	266 786
Avantages en nature	308 390
Produits sur exercices antérieurs	144 703
CVC	8 250 000
Divers	93 196
Total	9 295 269

3.3. Résultat exceptionnel

Produits exceptionnels :

-	Quote-part de subventions virées au compte de résultat	380 465
-	Produits de cessions d'indemnité de mutation	0
-	Produits de cessions d'immobilisations corporelles	5 495
-	Reprises sur provisions pour risques et charges	0
-	Abandon ORT	0
-	Produits exceptionnels sur opération de gestion	1 811
-	Gains de change	<u>1 210</u>
TOTAL		387 771

Charges exceptionnelles :

-	Subventions accordées	45 000
-	Pénalités et amendes	230
-	VNC sur indemnités de mutation	0
-	VNC autres immobilisations	147 038
-	Dotations aux provisions pour risques et charges	0
-	Dotations aux dépréciations des immobilisations	0
-	Créances devenues irrécouvrables	0
-	Autres	<u>60 676</u>
TOTAL		252 944

4. Impôt sur les bénéfices

	Résultat courant	Résultat exceptionnel
Résultat avant impôts	-13 318 791	134 827
Impôts : Au taux de	-	-
Sur PVLT	-	-
Résultat après impôts	-13 318 791	134 827

5. Autres informations

5.1. Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

	CAC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	26 250
Au titre d'autres prestations	13 750
Total	40 000

5.2. Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

La SAS AJA Football a versé à l'Association AJA Football la somme de 410 K€ HT au titre de la mise à disposition des différents éléments incorporels et de l'utilisation des droits appartenant à l'Association.

La SAS AJA Football a également versé à l'Association pour cette saison la somme de 61 K€ HT pour la location des bâtiments et terrains dédiés à l'activité du Centre de Formation.

Au 30 juin 2024, la SAS AJ Auxerre détient sur l'Association AJA une dette de 178 K€ et une créance de 7 K€ TTC vis-à-vis de l'Association AJ Auxerre.

Au 30 juin 2024, la SAS AJ Auxerre détient sur l'Ecole AJA Football une dette de 34 K€ TTC vis-à-vis de l'Ecole AJA Football.

5.3. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	-	222 514	222 514
Engagements de pension à d'anciens dirigeants	-	-	-
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite	-	-	-

La provision pour indemnité de départ en retraite a été évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées conformément au Règlement 2013-02 de l'ANC.

- Taux d'actualisation : 3.70 %
- Taux de charges sociales : 40 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans

5.4. Engagements financiers donnés et reçus

La société a reçu des engagements sur des joueurs vendus portant sur la perception d'une quote-part de l'indemnité de transfert future ou de la plus-value future qui sera dégagée lors de la revente de ces joueurs.

Les engagements reçus sont répertoriés mais leurs montants ne peuvent être quantifiés à la date d'arrêté des comptes annuels.

La société a donné des engagements sur des joueurs acheté portant sur la perception d'une quote-part de l'indemnité de transfert future ou de la plus-value future qui sera dégagée lors de la revente de ces joueurs.

Les engagements donnés sont répertoriés mais leurs montants ne peuvent être quantifiés à la date d'arrêté des comptes annuels.

Les engagements restants à recevoir sur des subventions d'investissements sont de 1 407 K€ et correspondent aux montants restant à percevoir auprès des financeurs pour des projets d'investissement en cours. Ces engagements sont soumis à des conditions suspensives et leurs encaissements sont conditionnés par la réalisation de ces investissements.

Designation de l'entreprise				SAS AJ Auxerre				30062024				Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
						1		Coordonnées à une révolution précédente au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste			
								2				3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	7302495	KE		KF	5023329			
CORPORELLES	Terrains						KG	4879543	KH		KI	12950			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	J9			KJ	14263027	KK		KL	21288			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP	21386478	KQ		KR	161295			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS	1185953	KT		KU	164625			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	235684	KW		KX				
		Matériel de transport *					KY	148397	KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	396157	LC		LD	19481			
	Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours						IH	1387492	IJ		IJ	3313761			
	Avances et acomptes						IK		IL		IM				
	TOTAL III						LN	43882734	LO		LP	3693402			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T			
		Autres participations						8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières						IT	15735	IU		IV	2400				
TOTAL IV						IQ	15735	IR		IS	2400				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								OG	51200966	OH		OJ	8719131		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Revenants légaux * ou évaluations par mise en équivalence							
		par virement de poste à poste		par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4							
		1		2											
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CQ		DQ		D7						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		LV		LW		IX						
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LZ						
	Constructions	Sur sol propre	IQ		-1885903		MA		200705		MB				
		Sur sol d'autrui	IR				MD				ME				
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		-927052		MG		20330		MH				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		-292098		MJ		3866		MK				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU				MM		235684		MN				
		Matériel de transport	IV				MP		148397		MQ				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		-4156		MS		13534		MT				
	Emballages récupérables et divers *		IX				MV				MW				
	Immobilisations corporelles en cours		MY		4577957		MZ		123296		NA				
	Avances et acomptes		NC				ND				NE				
	TOTAL III		FY		1440		NG		782294		NH				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW					
		Autres participations		IO		OX		OY		OZ					
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D							
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G							
TOTAL IV		IB		NJ		NK		2H							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						IK		866606		OL		59053491		OM	

Désignation de l'entreprise		SAS AJ Auxerre		30062024		Néant ☐ *	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	
		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM	
Fonds commercial		RE		RF		RI	
Autres immobilisations incorporelles		PE	1090276	PF	2064887	PG	84311
TOTAL I		RK	1090276	RM	2064887	RN	84311
Terrains		PI	2521083	PJ	348320	PK	535873
Constructions	Sur sol propre	PM	5869878	PN	532629	PO	75568
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	10265329	PW	862860	PX	12631
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	941400	QA	84354	QB	3866
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	216899	QE	3388	QF	
	Matériel de transport	QH	148008	QI	282	QJ	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	332600	QM	24622	QN	7316
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS	
TOTAL II		QU	20295199	QV	1856459	QW	635256
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	21385475	ØP	3921347	ØQ	719568
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M0	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorp.	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques, mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non vérifié (NP + NQ + NR)	NW			Total général non vérifié (NS + NT + NU)	NY	Total général non vérifié (NW - NY)	NZ
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements	
						Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations				SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.